



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTEREAU



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 077-217703057-20251208-D_145_2025-DE

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20251208-D_145_2025-DE

I - ADMINISTRATION GENERALE

1. ORGANE DELIBERANT

- Conseil Communautaire

2. ORGANES CONSULTATIFS

- Bureau
- Commissions

3. AUTRES ORGANES

- Marchés Publics

4. PERSONNEL

- Mouvements de personnel en 2024
- Formations suivies par les agents en 2024
- Délibérations

5. MUTUALISATION

- Formations
- Visites médicales
- Prévention

6. BUDGETS ET FINANCES

[Page 4](#)

[Page 5](#)

[Page 5](#)

[Page 5](#)

[Page 5](#)

[Page 5](#)

[Page 5](#)

[Page 6](#)

[Page 7](#)

II - COMPETENCES

1. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Contractualisations
- Développement économique
- Habitat
- Transition énergétique
- Urbanisme
- Système d'Informations Géographiques
- Tourisme

[Page 10](#)

[Page 10](#)

[Page 10](#)

[Page 11](#)

[Page 17](#)

[Page 19](#)

[Page 22](#)

[Page 23](#)

[Page 24](#)

[Page 25](#)

2. EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT – GEMAPI - DSP

- Budgets primitifs 2024 : Eau Potable
- Budgets primitifs 2024 : Assainissement
- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif
- GEMAPI
- Délégation du Service Public

[Page 25](#)

[Page 25](#)

[Page 27](#)

[Page 28](#)

[Page 28](#)

[Page 28](#)

[Page 29](#)

3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

3.1. L'organisation humaine des services techniques

[Page 31](#)

3.2. Le bilan des réalisations des opérations de voirie 2024

[Page 31](#)

3.3. Les opérations réalisées en régie 2024

[Page 33](#)

- La réfection de voirie

[Page 33](#)

- La signalisation horizontale

[Page 33](#)

- La mesure de débit des PEI

[Page 34](#)

- La contribution technique à l'évènementiel

[Page 34](#)

3.4. L'instruction des DICT par les services techniques

[Page 34](#)

3.5. Les compétences transverses des services techniques

[Page 35](#)

- La gestion des bâtiments communautaires

[Page 35](#)

- Bilan de la lutte contre les frelons asiatiques

[Page 36](#)

III- ANNEXES

[Page 36](#)

1. ORGANE DELIBERANT

➤ Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire s'est réuni en 6 séances publiques, salle Jean TYCHENSKY, au siège de la Communauté de Communes :

Dates	Nombre de délibérations
30 janvier 2024	1
26 février 2024	13
8 avril 2024	33
24 juin 2024	15
7 octobre 2024	19
9 décembre 2024	27
TOTAL	108

2. ORGANES CONSULTATIFS

➤ Bureau

Le Bureau s'est réuni à 20 reprises en 2024 et a émis un avis sur les affaires courantes et les points présentés au Conseil Communautaire. Les dates de réunions étaient les suivantes : 15 janvier, 29 janvier, 12 février, 26 février, 11 mars, 25 mars, 8 avril, 22 avril, 13 mai, 27 mai, 10 juin, 24 juin, 8 juillet, 9 septembre, 23 septembre, 7 octobre, 21 octobre, 4 novembre, 25 novembre, 9 décembre.

➤ Commissions

Commissions	Dates
Eau, Assainissement, Gemapi	30 janvier, 19 mars, 17 septembre, 19 novembre
Voirie	1 ^{er} février, 21 mars, 6 juin, 19 septembre, 14 novembre
Développement Territorial / Tourisme	31 janvier, 28 mars, 13 juin, 18 septembre, 28 novembre
Administration Générale, Finances, Mutualisation	6 février, 26 mars, 11 juin, 24 septembre, 26 novembre

3. AUTRES ORGANES

➤ Marchés Publics

4. PERSONNEL

Masse salariale chargée : 2 425 404 €

➤ Mouvements de personnel en 2024

- **Effectif au 31/12/2024** : 45 agents

Nombre de fonctionnaires :

- Titulaires : 29
- Stagiaires : 2

Nombre de contractuels : 14

Nombre d'emplois aidés (CAE) : 0

- **Mouvements :**

Arrivées :

- Agent d'accueil le 2 janvier 2024 (CAE 10 mois) ;
- Chargé de mission GEMAPI le 1^{er} février 2024 (CDD 1 an) ;
- Responsable des ADS en charge du foncier le 1^{er} février 2024 (Mutation) ;
- Chargée de mission développement touristique le 1^{er} février 2024 (CDD 1 an) ;
- Chef de projet développement économique le 11 mars 2024 (CDD 1 an) ;
- Chargé de mission relations institutionnelles et recherche de subvention le 27 mars 2024 (CDD 1 an) ;

- Directeur des Services Techniques le 22 juin 2024 (Mutation) ;
- Assistante gestionnaire paies/carrières le 1^{er} septembre 2024 (Contrat d'apprentissage 1 an) ;
- Agent d'exploitation de la voirie le 1^{er} septembre 2024 (CDD 1 an) ;
- Agent d'accueil le 2 novembre 2024 (CDD 3 mois) ;
- Assistante communication le 2 décembre 2024 (CDD 3 mois).

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20251208-D_145_2025-DE



Départs :

- Mutation du responsable des ADS en charge du foncier le 31 décembre 2024 ;
- Mutation du Directeur des Services Techniques le 25 aout 2024 ;
- Mutation de la chargée de mission habitat/logement le 8 septembre 2024;
- Fin de contrat de l'agent d'accueil le 1^{er} novembre 2024

➤ Formations suivies par les agents en 2024

- **Formation d'intégration pour 2 agents en catégorie C et 1 agent en catégorie B**
- **Formations de professionnalisation suivies avec le CNFPT ou autres organismes :**

Domaines	Nombre de formations
Management	8
Technique	5
Développement Territorial	5
Administration Générale / Communication	1
Ressources Humaines / Prévention	3
Finances / Marchés Publics	1
Eau / Assainissement	2
Autres	7

- **Formations en hygiène et sécurité : 5**
- **Formations CPF : 3**
- **Ateliers Bien-être au travail : 2**

➤ Délibérations

- 26/02/2024 : Adhésion à la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du CDG77
- 26/02/2024 : Renouvellement du plan d'action égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour 2024-2026 au sein de la CCPM
- 08/04/2024 : Mutualisation des prestations liées aux RH et à la communication
- 24/06/2024 : Création de poste
- 24/06/2024 : Financement d'un contrat d'apprentissage
- 24/06/2024 : Modification du plan d'accompagnement des fins de carrière et de la charte du télétravail
- 07/10/2024 : Remboursement des frais engagés par les élus de la CCPM dans le cadre d'une mission
- 07/10/2024 : Création de poste dans le cadre d'un déroulement de carrière
- 09/12/2024 : Présentation du Rapport Social Unique 2023
- 09/12/2024 : Plan de formation mutualisé CCPM et communes de moins de 10 agents (2024-2026)
- 09/12/2024 : Possibilité de recours à l'intérim

5. MUTUALISATION

➤ Formations

- 41 collectivités adhérentes en 2024
- 105 agents formés
- 22 jours de formation
- Budget total de 16 921 €

➤ Visites médicales

- 26 collectivités adhérentes en 2024
- 3 journées de visites médicales réalisées
- 27 agents ont eu une consultation avec le médecin du travail ou un entretien avec l'infirmière du CDG77

Collectivité Mutualisées :

- 19 collectivités adhérentes à la mutualisation d'un assistant de prévention en 2024 dont 15 communes, 1 EPCI, 3 syndicats (3 regroupements pédagogiques intercommunaux)
- 201 agents concernés

COLLECTIVITES ADHERENTES EN 2024	NOMBRE D'AGENTS
CCPM	39
BLENNES	3
CANNES ECLUSE	30
CHEVRY EN SEREINE	4
COURCELLES EN BASSEE	2
ESMANS	5
FORGES	2
LA BROSSE MONTCEAUX	5
LAVAL EN BRIE	2
MAROLLES SUR SEINE	15
MISY SUR YONNE	5
MONTMACHOUX	2
NOISY RUDIGNON	3
SAINT GERMAIN LAVAL	34
THOURY FERROTTES	5
VOULX	17
Syndicat intercommunal des écoles de Noisy Rudignon & Ville Saint Jacques	11
Syndicat des écoles du Bocage - (RPI Thoury Ferrottes, Dormelles, Flagy)	9
Syndicat intercommunal des communes de Blennes, Diant et Chevry	8
TOTAL : 19	201

Prévention :

- Suivi et mise à jour des affichages et registres obligatoires.
- Rédaction de documents conseils
 - Rôle de guide et Serre-file pendant une évacuation
 - Livret simplifié des contrôles DEA Schiller
- Rédaction de rapports d'observations et de préconisations
 - Commune de Voulx
 - Commune de Saint Germain Laval (x2)
 - Commune Cannes Ecluse
- Actions de sensibilisations
 - Sensibilisation aux rôles de Guide file et serre-file (CCPM)
 - Organisation d'un exercice d'évacuation (CCPM)
- Accueil prévention des nouveaux arrivants
 - CCPM
 - Syndicat des écoles du bocage
- Accompagnement/préconisation sur l'acquisition de matériel
 - Fontaine à eau CTI (CCPM)
 - Système DATI (Esmans)
 - Boitier Extérieur DEA (Saint Germain Laval)
 - Renouvellement matériel de premiers soins (CCPM)
- Accompagnement/préconisation/conseil
 - Aménagement / rangement des locaux de travail
 - Aménagement du poste de travail d'un agent en situation de handicap (CCPM)
 - Soutien technique défibrillateur
 - Conseil Prévention évènement
 - Randonnée vélo
 - Rendez-vous en terres inconnues
- Organisation d'action QVCT (CCPM)
 - Accueil des Olympiades CDG77

Liste non exhaustive d'actions en prévention réalisées par les Collectivités mutualisées

- BLENNES :
 - Pose d'une main courante dans un escalier
 - Crédit d'un espace de stockage pour les produits chimiques
- COURCELLES EN BASSEE :
 - Construction d'une extension du bâtiment des services techniques
- ESMANS :
 - Remplacement des dispositifs pour travailleurs isolés
- FORGES :
 - Mise aux normes de la porte d'accès de l'atelier communal
- LAVAL EN BRIE :
 - Réfection totale des installations électriques des locaux techniques
 - Isolation de la toiture de l'atelier
 - Acquisition de matériels électroportatifs
- MAROLLES SUR SEINE :
 - Agrandissement du vestiaire des agents techniques
 - Crédit d'un local de stockage pour les produits
 - Installation et aménagement d'une mezzanine aux normes
 - Acquisition d'étagères et boîtes de rangement
- MISY SUR YONNE :
 - Crédit d'un garde-corps pour un escalier
- SAINT GERMAIN LAVAL :
 - Réaménagement de l'espace restauration d'une école
- Syndicat intercommunal des communes de Blennes, Diant et Chevry :
 - Remplacement de la chaudière d'une école

La liste ci-dessus, bien que non exhaustive, met en avant certaines actions engagées par différentes collectivités. Celle-ci n'a aucunement vocation à remettre en cause la valeur des nombreuses autres démarches menées au quotidien par l'ensemble des collectivités.

Ces actions, parfois discrètes, traduisent un engagement réel, quotidien et durable en faveur de la sécurité et du bien-être au travail.

Délégué à la protection des données :

- Préparation de la mutualisation du service de Délégué à la Protection des Données (DPO).
- Mise en œuvre des conventions de mutualisation d'un agent.

6. BUDGETS ET FINANCES

L'activité de la Communauté de Communes du Pays de Montereau est retracée dans différents budgets en fonction des actions réalisées :

- Le budget Principal ;
- Les budgets annexes liés au développement économique avec :
 - Le budget actions économiques qui retrace notamment l'activité du Centre d'Affaire et du Campus numérique ;
 - Le budget Zac Saint Donain clôturé au 31 décembre avec un excédent global de 3 270 598,42 euros ;
 - Le budget Zac du Moulin en cours de viabilisation ;
- Les budgets annexes liés aux services publics à caractère industriel et commercial que la collectivité gère par l'intermédiaire de délégataires :

- La production et la distribution de l'eau potable ;
- L'assainissement collectif et non collectif.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20251208-D_145_2025-DE



Les résultats de l'exécution de l'exercice sont les suivantes :

BUDGET	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT exercice
PRINCIPAL	23 807 612,17	25 658 130,70	1 850 518,53
ACTIONS ECO	522 808,16	607 898,48	85 090,32
ZAC SAINT DONAIN	778 763,85	1 410 060,71	631 296,86
ZAC DU MOULIN	7 709 036,51	12 702 335,88	4 993 299,37
EAU	689 376,49	1 028 518,45	339 141,96
ASSAINISSEMENT	2 667 669,38	2 477 350,20	- 190 319,18
TOTAL GENERAL	36 175 266,56	43 884 294,42	7 709 027,86

BUDGET	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT exercice
PRINCIPAL	2 746 858,83	3 630 811,79	883 952,96
ACTIONS ECO	432 477,73	286 233,07	- 146 244,66
ZAC SAINT DONAIN	1 231 585,03	756 923,13	- 474 661,90
ZAC DU MOULIN	7 709 036,51	1 246 371,69	- 6 462 664,84
EAU	2 149 760,15	1 597 770,10	- 551 990,05
ASSAINISSEMENT	2 237 317,53	2 124 425,02	- 112 892,51
TOTAL GENERAL	16 507 035,78	9 642 534,80	- 6 864 500,98

Le solde d'exécution cumulé en fonctionnement sur les budgets M 57 est de 17 883 466,82 €, hors budget Zac Saint Donain et celui des budgets M 49 est de 3 250 596,48 €, permettant de financer les soldes des restes à réaliser de 6 672 528,58 pour les budgets M57 et de 258 769,25 € pour les budgets M49.

Quelques chiffres à retenir :

- L'atténuation des produits pèse à hauteur de 38 % dans les dépenses de fonctionnement et reste stable à hauteur de 9 Millions.
- Les charges à caractère général ont diminué de 14 % en passant de 1,4 Million contre 1,7 Million en 2023. Ce chapitre représente 6 % des dépenses réelles de fonctionnement et témoigne de la gestion rigoureuse et responsable de l'argent public, puisque certains postes ont augmenté d'une manière générale en fonction de l'inflation, notamment sur les fournitures et prestations de services et d'autres postes ont évolué par des opérations nouvelles.
- Les charges de personnel représentent 11 % du budget de fonctionnement en dépenses réelles. Ainsi, la masse salariale portée s'élève à 2 425 404 € en 2024, ce qui représente une hausse de 1,64 % par rapport à l'année précédente
- Les autres charges s'élèvent à 45 % et représentent notamment les contributions aux syndicats, y compris le SIRMOTOM pour 6 963 333,40 €, ainsi que les subventions de fonctionnement.

Les taux d'imposition restent inchangés et sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 2,16 %
- Foncier bâti : 2,00 %
- Foncier non bâti : 4,28 %
- CFE : 26,32 %
- TEOM : 13,63 %

Le solde du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) à financer par la Communauté de Communes est de 116 198 €. Les communes bénéficient au titre de ce fonds d'une somme de 745 072 €. A noter que 51 % de l'enveloppe reversée aux communes revient à la ville de Montereau et qu'elle n'est pas prélevée au titre de ce fond. En effet, l'EPCI prend en charge 273 307 € pour cette dernière et 7 260 € pour la commune de Varennes, qui est la seule commune à être contributeur net pour un montant de 7 563 €.

En 2024, la CCPM a perçu une dotation globale de fonctionnement à hauteur de 52,19 €/habitant et reste stable à hauteur de 2,3 Millions d'€. Cette dotation représente environ 15 % des recettes de fonctionnement, hors ordures ménagères.

En terme d'investissement et sur les six dernières années, la CCPM a investi en moyenne 8,6 Millions par an avec un investissement supplémentaire en 2024 de 2,8 Millions, soit plus de 10 millions d'investissement.

La répartition des engagements est homogène sur la voirie avec une moyenne annuelle de 3 Millions et l'eau et l'assainissement avec 3 Millions/an, suivi de l'action économique, en forte évolution avec la réalisation de la Zac du Moulin.

Les investissements sont principalement financés par l'autofinancement à hauteur 38 %, suivi par les subventions pour 28 %. Pour faire face à ces dépenses, la CCPM peut compter sur un endettement actuel très faible.

Encours de la dette consolidée au 31 décembre 2024 s'élève à 1 160 014 € en M57 réparti ainsi :

- Budget général : 95 514 €
- Actions économiques : 797 304 €
- Saint Donain : 267 196 €

Budget M49 :

- Eau : 2 204 211 €
- Assainissement : 10 028 938 €

L'annualité de la dette est de 393 268,68 € en 2024 contre 636 700,49 € en 2023, soit une baisse de 38,23 %.

Les attributions de compensation sont révisées à chaque transfert de charge entre les communes et l'EPCI. Pour 2024, elles restent inchangées :

Les attributions de compensation de fonctionnement :

- De la CCPM vers les communes = 8 508 046,86 €
- Des communes vers la CCPM = 25 291,78 €

Les attributions de compensation d'investissement :

- Des communes vers la CCPM = 567 297,27 €

	AC Fonctionnement	AC d'investissement
BARBEY	12 413,00 €	
BLENNES	- 4 620,90 €	- 27 101,37 €
LA BROSSE MONTCEAUX	28 151,00 €	
CANNES-ECLUSE	195 856,00 €	- 5 043,62 €
CHEVRY EN SEREINE	- 2 796,78 €	- 42 293,08 €
COURCELLES-EN-BASSEE	3 537,00 €	- 6 070,00 €
DIANT	- 17 874,10 €	- 53 064,37 €
ESMANS	99 003,00 €	
FORGES	147 910,00 €	
LA GRANDE PAROISSE	412 321,00 €	- 8 014,97 €
LAVAL EN BRIE	33 295,00 €	
MAROLLES SUR SEINE	408 141,00 €	
MISY SUR YONNE	61 639,00 €	
MONTEREAU	5 559 214,60 €	- 268 466,52 €
MONTMACHOUX	552,39 €	- 9 388,59 €
NOISY RUDIGNON	8 642,64 €	- 37 267,32 €
ST GERMAIN LAVAL	56 770,00 €	
SALINS	42 702,00 €	
THOURY FERROTTES	11 735,32 €	- 39 552,81 €
VARENNES SUR SEINE	1 301 125,00 €	- 1 632,67 €
VOULX	125 038,91 €	- 69 401,95 €

Les sommes négatives sont les reversements des communes vers la CCPM

II - COMPETENCES

1. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

➤ Contractualisations

Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique s'est poursuivi en 2023 avec 2 comités techniques et 2 comités de pilotage. Il a abouti à la signature d'un 2^{ème} avenant lors du conseil du 26 février 2024 et se traduit par la mise en œuvre de 38 nouvelles actions, ainsi réparties :

- **Commune de Cannes-Ecluse** : Extension de l'école
- **Commune de Chevry en Sereine** : Installation d'une pompe à chaleur à la Mairie, isolation des appartements de l'ancien presbytère
- **Commune d'Esmans** : Mise en valeur du petit patrimoine, production d'EnR, requalification de l'entrée nord du village, remplacement d'une chaudière et réhabilitation de son circuit de chauffage
- **Commune de La Brosse Montceaux** : Rénovation des murs extérieurs de l'église
- **Commune de La Grande Paroisse** : Eclairage public, aménagement des allées du cimetière
- **Commune de Marolles sur Seine** : Rénovation énergétique de la mairie, rénovation énergétique de l'école élémentaire, remplacement des éclairages du stade
- **Commune de Misy sur Yonne** : Eclairage public, création d'un city stade
- **Commune de Montereau-Fault-Yonne** : Restauration complète de la Collégiale, éclairage Public, réhabilitation et aménagement de l'aire de jeux du Parc des Noues, schéma directeur de sécurité urbaine, création d'un terrain synthétique et de gradins au stade Jean Bouin, construction d'un village associatif, création d'un city stade et réhabilitation de l'aire de jeux rue des Dames, requalification de la Halle Rustic, réhabilitation et extension de l'école du Clos Dion, installation de feux sonores, aménagement Place Beaumarchais, création d'une école de production en chaudronnerie, enfouissement des réseaux
- **Commune de Montmachoux** : Eclairage public, enfouissement des réseaux
- **Commune de Noisy Rudignon** : Production d'EnR, travaux sur l'église
- **Commune de Salins** : Aménagement d'un local service technique
- **Commune de Varennes sur Seine** : Construction d'un centre de loisirs et d'une école élémentaire, rénovation des berges de l'étang de la Mairie, végétalisation des espaces publics
- **Communauté de Communes du Pays de Montereau** : mise en œuvre du Schéma directeur cyclable et implantation de stationnements cyclables

- **Projets financés en 2024 :**

10 projets ont reçu des financements de l'Etat en 2024 pour un total de 2 589 850 €, dont 8 étaient inscrits au CRTE 2023

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	FONDS VERT	Autres (préciser)
		258 467 €	1 094 814 €	1 236 569 €	

Nom de la collectivité	Nature opération	Montant HT des travaux	Taux Retenu	Montant Retenu	Cofinancement
DETR					
Cannes-Ecluse	Construction de salles périscolaires mutualisées	1 102 000 €	20%	220 400 €	
Chevry-en-Sereine	Mise aux normes sur certains points d'eau	14 524 €	60%	8 714 €	
Esmans	Production d'énergie et réduction de la consommation d'énergie	68 262 €	43%	29 353 €	
258 467 €					
DSIL					
Montereau-Fault Yonne	Réhabilitation de l'ancienne usine Bernier	4 226 536 €	10%	422 654 €	
Montereau-Fault Yonne	Réhabilitation extension de l'école du Clos Dion et	4 981 520 €	5,73%	285 552 €	

	création d'un restaurant scolaire				
Varennes-sur-Seine	Construction d'une école élémentaire	1 933 015 €	20%	386 608 €	
				1 094 814 €	
FONDS VERT					
Chevry en Sereine	Installation d'une pompe à chaleur et isolation de la Mairie	21 958 €	80%	17 566 €	
Montereau-Fault Yonne	Rénovation du parc d'éclairage public	1 965 264 €	15%	294 790 €	
Montereau-Fault Yonne	Réhabilitation extension de l'école du Clos Dion et création d'un restaurant scolaire	4 949 508 €	17,4%	859 235 €	
Cannes-Ecluse	Travaux de rénovation des installations d'éclairage publique	433 185 €	15%	64 978 €	
				1 236 569 €	

➤ Développement économique

- Le centre d'affaires du Pays de Montereau

Considérant les demandes de bureaux auxquelles la CCPM ne pouvaient plus répondre, faute de bureau disponible au sein du centre d'affaires, décision a été prise de travailler à l'optimisation des surfaces disponibles au 1^{er} étage, et plus particulièrement de la partie « coworking », aménagée dans le cadre de l'activité Stop and Work. Il a été créé de nouveaux bureaux équipés répondant à la demande locale.

Le centre d'affaires offre 23 bureaux, allant de 6,50 m² à 23,85 m², ainsi que 2 salles de réunions de 27,50 m² et 20,95 m². Les prix de location varient entre 2 730 € à 8 799 €, selon les surfaces. Il accueille des sociétés majoritairement de services.

En 2024, la CCPM a enregistré 5 nouveaux baux de location :

Nom	Secteur d'activité	Date d'entrée dans les locaux
ID Formation	Formation	Octobre 21, avril 23 & mai 24
VOTRE POINT SERVICES	Aide à domicile	nov-18
SARL NEROME - AD SENIORS	Aide à domicile	juil-21
BGE Parif	Aide et accompagnement au développement économique	déc-18
Ecosphère Expertise	Expertise comptable	déc-21
ADF ENTREPRISES	Formation continue d'adultes	sept-22
ITN'CO	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	janv-23
STE DRAVIR	Bureau d'études	févr-23
Novusbat	Bâtiment / maçonnerie	Mars-24
Rés'O	Fontaines d'entreprise	Avril-24
Esprit Ouvert	Formation adultes	Juillet 24
ODE	Formation	Sept-24

- Aménagement des Parcs d'Entreprises

- **Bilan de la commercialisation des Parc d'Entreprises intercommunaux**

Avec la vente des dernières parcelles à vocation économique à Saint Donain, la Communauté de Communes du Pays de Montereau ne dispose plus de foncier libre de construction pour répondre aux besoins de création ou de développement d'activités économiques sur le territoire.

Pour ce faire, la Communauté de Communes a décidé d'acquérir 50 ha de foncier à Marolles-sur-Seine et à signer une convention de vente en décembre 2023 avec l'Agence JMG Partners, pour un projet d'activités économiques. La Communauté de Communes a travaillé au côté de JMG Partners sur la réception d'éventuelles parcelles sur la ZAE.

Afin d'accompagner le dynamisme économique du territoire et le développement d'opportunités professionnelles pour les habitants de la CCPM, la commune de Cannes-Ecluse, développe la ZAC des Cailloux qui propose 4 hectares supplémentaires à l'activité économique (encadré rouge). Le permis d'aménagement a été délivré en décembre 2023.

La commercialisation des parcelles se poursuit en 2024.

- **Bilan de la ZAC du Moulin**

En 2024, la Communauté de Communes du Pays de Montereau a poursuivi activement l'aménagement de la ZAC du Moulin à Marolles-sur-Seine, un projet clé pour le développement économique local. Grâce à l'arrêté préfectoral du 24 mai 2024, le projet a obtenu son autorisation environnementale, confirmant sa conformité avec le code de l'environnement. Dans ce cadre, la CCPM a engagé l'acquisition de parcelles pour répondre aux obligations de compensation écologique, comme prévu par la loi sur la biodiversité.

L'année 2025 sera marquée par la finalisation des acquisitions, la mise en œuvre des mesures compensatoires et le lancement des premiers travaux, tout en veillant à concilier développement économique et préservation de l'environnement.

- **Territoires d'Industrie**

Le dispositif s'inscrit dans une stratégie de l'Etat de reconquête industrielle et de développement des territoires.

Le dispositif vise à établir une nouvelle génération de territoires d'industries opérationnels, basée sur une vision stratégique et des projets industriels concrets à accompagner.

Financement à la clef :

- 100 millions d'euros pour l'investissement à l'échelle nationale.
- Co-financement d'un poste de chef de projet mutualisé pour le territoire afin de mettre en œuvre le programme (subvention 30 000 €/an, puis participation des EPCI en fonction du nombre d'habitants). Un conventionnement avec la CCPN et la CCGVL a été effectué (délibération du 24 juin 2024) pour préciser les modalités d'intervention du chef de projet et les conditions de co-financement de son intervention (coût basé sur le nombre d'habitants).

Gouvernance : binôme élu/industriel soutenu par l'écosystème industriel du territoire (acteurs économiques, organisations professionnelles, chambres consulaires, etc.).

Binôme politique : Valérie Lacroute, Présidente CC Pays de Nemours, Maire de Nemours et Vice-Présidente IDF

Binôme industriel : Arnaud Paitel, Directeur Télécom France, Groupe Prysmian

En avril 2024, un chef de projet Territoires d'industrie mutualisé aux 3 CC a été donc recruté. Celui-ci est en charge de la mise en œuvre du dispositif et de son plan d'action sur le territoire.

- Cérémonie de lancement le 08/10/24 :
 - 30 industriels
 - 80 présents
- 30 Industriels rencontrés dont 15 à la CCPM
- 3 groupes de travail avec les industriels :
 - Château Landon le 24/11 sur les thématiques Compétitivité/Innovation et Export
 - Montereau le 10/12 sur les thématiques Recrutement, Formation et Mobilité
 - Nemours le 20/12 sur les thématiques Energie, Eau et Décarbonation
- Semaine de l'industrie : Visite d'une classe de 4^{ème} du Collège Pierre de Montereau Fault Yonne dans les entreprises Vestack et Solétanche le 18 novembre 2024.
- Plan d'action définit suite au diagnostic réalisé en 2024 :
- **Actions menées par la CCPM pour la création d'entreprises et le développement de l'emploi**

- **Convention avec Initiative Melun Val de Seine (IMVS)**

La CCPM est partenaire d'Initiative Melun Val de Seine depuis 2003. Ce partenariat permet de proposer aux créateurs d'entreprises (TPE), un prêt à taux 0 % d'un maximum de 30 000 € (voir 70 000 € pour les projets dits remarquables).

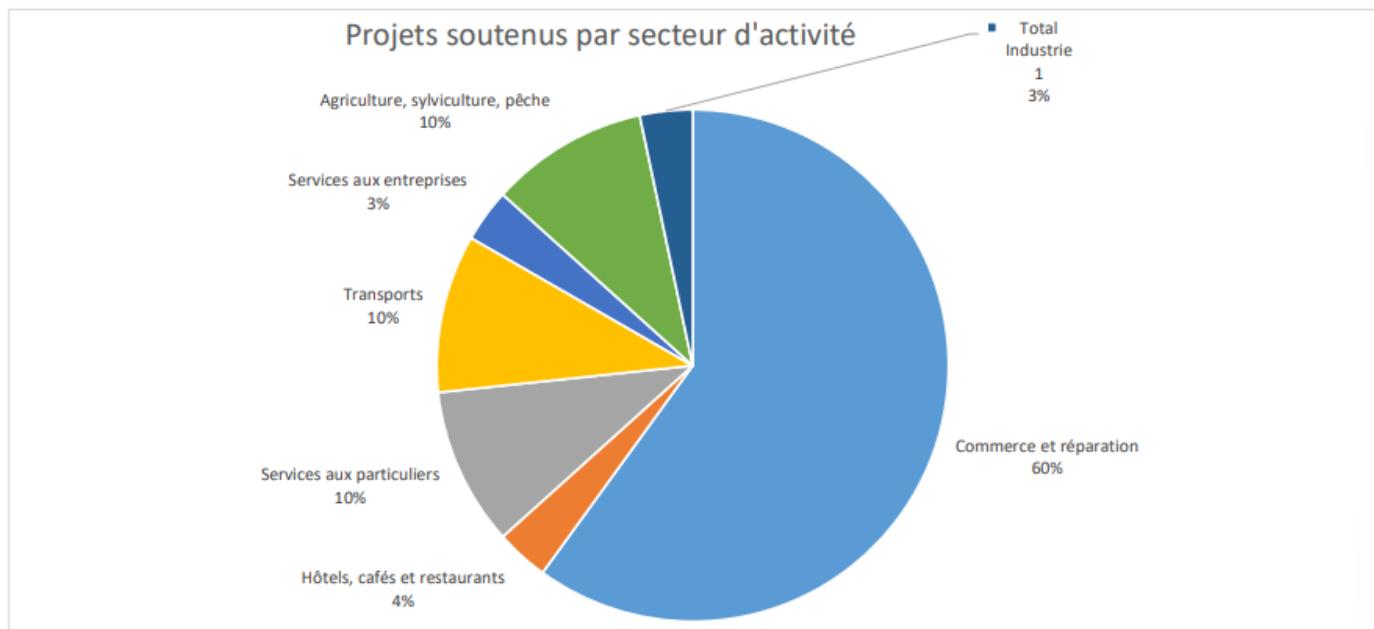
La CCPM contribue au fonctionnement d'Initiative Melun Val de Seine de deux façons :

- une participation au fonctionnement sous forme de cotisation annuelle, calculée sur la base du nombre d'habitants sur le territoire de la CCPM,
- un abondement au Fonds d'attribution de prêts, qui permet de rééquilibrer les apports de chaque EPCI dans le fonds de prêts mutualisé.

La cotisation à l'association Initiative Melun Val de Seine est de 0,35 centimes en 2023. Pour la Communauté de Communes du Pays de Montereau cela se traduit par les hausses suivantes :

Année	Cotisation /habitants	Cotisation annuelle de la CCPM	Augmentation totale	
			En %	En €
2019	0,20 €	8 397,40 €	+ 0%	0 €
2020	0,25 €	10 496,75 €	+ 5 %	+ 2 099,35 €
2021	0,30 €	12 596,10 €	+ 10 %	+ 4 198,70 €
2022	0,35 €	14 695,45 €	+ 15 %	+ 6 298,41 €
2023	0,35 €	15 259,65 €	+ 3,80 %	+ 564,20 €
2024	0,35 €	15 905,75 €	+ 4,20 %	+ 646,10 €

Bilan 2024



Nombre de prêts d'honneur accordés	112
Nombre de projets financés	83
Nombre d'entreprises toujours en vie	68
Emplois soutenus à la création et à la reprise	202
Total prêts d'honneur versés	1 109 099 €
Total prêts bancaires levés	8 168 407 €
Effet de levier	7,36

**Recette fiscale annuelle estimative générée
(450€ en moyenne/entreprise)** 30 600 €

Au cours de l'année 2024, la CCPM s'est également rapprochée de deux autres associat au développement d'entreprise, à savoir :

- Réseau Entreprendre 77 : notamment pour son attachement aux sociétés créatrices d'emplois. Dans le cadre du projet de reprise de la société Hydro Tec à Montereau Fault Yonne, nous avons pris contact avec l'association pour accompagner le repreneur et ses 10 collaborateurs.
- France Active Seine-et-Marne Essonne : qui travaille notamment sur des profils éloignés de l'emploi (BRSA, QPV, chômeur, etc.), une population nombreuse sur notre territoire ; et sur l'Economie Sociale et Solidaire.

La CCPM a mis en place une aide pour le financement d'études de conseil (business plan, communication, juridique...), représentant 75 % du coût de l'étude dans la limite de 2 500 €, avec pour objectif de consolider le projet de création ou de reprise des porteurs de projets.

La CCPM a instruit 10 dossiers de demandes de bourse à la création, à la reprise et au développement durant l'année 2024. Neuf dossiers ont été accordés pour un montant total de 15 595,56 €, le dernier a été refusé considérant l'inadéquation entre les moyens disponibles pour le projet et le coût de ce dernier.

Nom	Société	Nature	Ville	Montant attribué
Christelle DETTY	Kay Analytical Consulting	Création société en lien avec le développement d'une application mobile « Mon Appli Santé »	Montereau-Fault-Yonne	0,00 €
Smail EL AALAM	Restaurant marocain	Création restaurant marocain	Montereau-Fault-Yonne	217,50 €
Hervé DESPLATS	TEC HYDRO	Rachat société réparation hydraulique	Montereau-Fault-Yonne	2 500,00 €
Céline DEPRESLE	Le Phoenix	Reprise de l'établissement Le Destin, Bar-Tabac renommé Le Phoenix	Esmans	1 082,56 €
Blandine DESVERGNE	ALPI - Relais du Berry	Reprise bar brasserie	Voulx	2 500,00 €
Laurent TYTGAT & Mme PIEC	Le jardin du troll	Création société entretien espaces verts	Marolles sur Seine	2 500,00 €
Zacharia LEBAN	O'Tieks	Création restaurant "Brunch café"	Montereau-Fault-Yonne	2 250,00 €
Anne-Sophie LAINÉ	L'imaginarium	Reprise restaurant	Montereau-Fault-Yonne	2 167,50 €
Denise AYISSI	African art déco	Création commerce décoration et vêtements africains	Montereau-Fault-Yonne	743,00 €
Laurent SARROCHE Alexandre GERALDES	Café des grands paroissiens	Reprise bar/tabac La Grande Paroisse	La Grande Paroisse	1 635,00 €
TOTAL				15 595,56 €

○ Abondement au Fonds Résilience

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré en mars 2020, et à ses conséquences sur l'activité économique, la Région a décidé de mettre en place le Fonds Résilience pour relancer l'activité des TPE-PME et leur permettre la reprise de leur activité économique de manière pérenne. La Région, la Banque des territoires, les Départements et Etablissements Publics de Coopération intercommunale qui l'ont souhaité, ont abondé ce dispositif, générant ainsi un effet multiplicateur de 4.

Etat des remboursements 2024 :

Gestion de l'enveloppe	
Montant conventionné par le financeur	
Montant versé par le financeur	36 915,00 €
Montant engagé (entreprises financées)	36 500,00 €
Nombre d'entreprises financées	10

Gestion de trésorerie	
Montant engagé sur l'enveloppe conventionnée	36 500,00 €
Capital Restant Du total	28 072,41 €
Dont échéances impayées	17 283,28 €
Montant des échéances reçues	8 427,59 €
Montant des remboursements anticipés	- €
Montant total des pertes au 31/12/2023	- €
Montant prévisionnel des pertes au 31/12/2024	3 750,00 €

Flux prévisionnels		
Année	Amortissement	Nbre d'entreprises en amortissement
2025	5 902,28 €	7

- **Animation économique**

Participation de la CCPM aux instances suivantes :

- Club des développeurs du Sud Seine-et-Marne, animé par L'Agence d'Attractivité de Seine et Marne
- Suivi des dossiers d'Initiative Melun Val-de-Seine (IMVS)
- Commissions Leader
- Réseau développeurs économiques Région IDF
- Nuit des entrepreneurs – Réseau Entreprendre 77
- Etude industrie – ateliers de prototypage : Conseil Départemental
- Comité local école entreprise sud 77 – Académie de Créteil

Organisation des animations économiques suivantes :

- Afterwork entreprises : Lancement du premier Afterwork en novembre 2024
- Atelier entreprise : Mobilités des entreprises en lien avec la CCI 77
- Semaine de l'industrie en novembre 2024.
- Petit déjeuner centre d'affaires du Pays de Montereau : 27.05

- **PACTE SUD Seine-et-Marne / Candidature Leader**

Créée en 2013, l'association du Pacte Sud 77 a pour objet la recherche et la mise en œuvre des moyens propres à assurer et faciliter le développement économique du Sud du territoire de Seine-et-Marne. Elle rassemble les 8 structures intercommunales que sont : CC du Bocage Gâtinais, CC Gâtinais Val de Loing, CC du Pays de Montereau, CC Morêt-Seine-et-Loing, CC Pays de Fontainebleau, CC Pays de Nemours, CC Pays de Seine, CC Les Terres du Gâtinais.

Le dispositif initié pour 2015-2022 du Gal Sud 77, a été reconduit pour un exercice complémentaire, 2024-2027.

L'intercommunalité s'est donc engagée à participer, à l'instar des autres intercommunalités du Leader, à l'animation du programme, en versant à Seine-et-Marne Attractivité une contribution financière annuelle jusqu'à la fin du programme, prévue en 2027.

Pour 2024, la contribution de la CCPM est de 10 117,47 €. La délibération a été prise le 9 décembre 2024.

- **Projets d'aménagement**

- **Vente de la parcelle rue du Chatelet à Green City pour la création de logements à Montereau-Fault-Yonne**

Offre immobilière de 56 logements, comprenant 22 maisons individuelles T3 et T4 et de 34 appartements T1 et T2 en cours de construction. Le programme immobilier doit être livré en 2026.



■ Ferme de Cannes-Ecluse :

Une étude de programmation a été lancée en 2024 pour connaître les besoins actuels sur cette localisation et définir le type des futures activités à implanter sur le site.



Site du projet (parcelles AD 135, 136 et 137 et ZB 520)

Le projet sera une réponse aux nombreuses sollicitations d'entreprises et d'artisans désirant créer leur activité ou la délocaliser (souvent afin d'obtenir des espaces plus grands ou mieux adaptés à leurs professions), mais aussi apporter une solution aux artistes qui, compte tenu des prix excessifs des loyers exercés sur Paris et la petite couronne, ne trouvent pas d'espaces pour développer leurs arts.

Par la mise en location de ces espaces, la CCPM souhaite développer l'attractivité (ou le maintien) du territoire tant pour les professionnels, les habitants, que les visiteurs de passage.

La localisation actuelle du Centre Technique Intercommunal, à Saint-Germain-Laval (au nord du territoire), génère des délais et des frais d'intervention importants. La volonté est donc également de délocaliser les ateliers du CTI dans ces espaces, plus centraux.

Ces propositions seront donc déclinées différemment selon la nature de la parcelle.

■ ZAC du Moulin à Marolles / Seine

Propriétaire de 50 ha de foncier disponible à Marolles sur Seine, la CCPM a signé une promesse de vente en décembre 2023 avec l'Agence JMG Partners, pour un projet d'activités économiques de logistique et de production.

Outre les démarches réglementaires, côté développement économique, la CCPM a travaillé aux côtés de JMG Partners sur la réception d'éventuels prospects pour l'occupation de parcelles sur la ZAE.

▪ Accompagnement des ZAE privées en cours d'élaboration

- ZAC Cailloux à Cannes-Ecluse : Mixte logement (individuel & collectif) / Activité économique (l'activité économique)
- ZAC Fossard Est – Esmans : Activité économique. 20 ha (projet porté par la financière Monceau)

➤ Habitat

• Le Programme local de l'habitat 2017-2023

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document obligatoire pour les communautés de communes compétentes en matière d'habitat et regroupant plus de 30 000 habitants.

Engagée depuis de nombreuses années dans une politique active en faveur de l'habitat et de l'amélioration de son parc de logements, la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) souhaite poursuivre cette dynamique.

Dans cette perspective, et afin d'assurer la continuité de sa stratégie locale de l'habitat, le conseil communautaire a délibéré le 8 avril 2024, pour engager la procédure de renouvellement du PLH, le précédent étant arrivé à son terme en 2023. Il s'agit notamment de veiller à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en logement social, d'accompagner la réhabilitation du parc ancien, ainsi que d'améliorer la qualité de la construction neuve, dans une logique de lutte contre la précarité énergétique. Il convient également d'anticiper les besoins futurs afin de soutenir au mieux les projets de développement économique et touristique du territoire.

• Le Projet d'Intérêt Général (PIG) : un dispositif de lutte contre le mal-logement dans le parc privé

La Communauté de Communes du Pays de Montereau, par délibération du 7 octobre 2019, a souhaité affiner la connaissance du mal-logement dans le parc privé de la CCPM (étude pré-opérationnelle : nombre de logements concernés, identification des dysfonctionnements, profils des ménages, type de dispositif et thématiques, etc.).

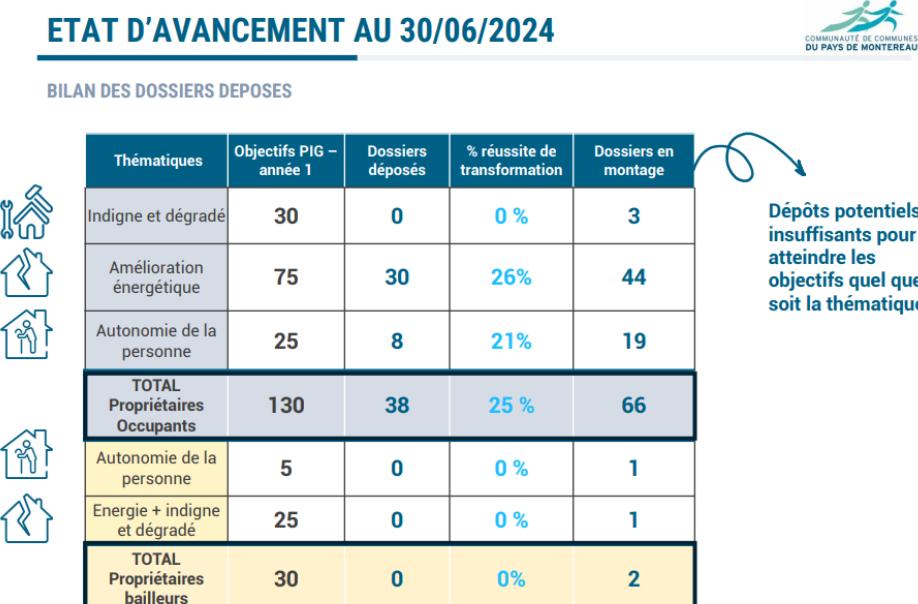
Ce travail a confirmé la nécessité d'accompagner les propriétaires privés dans la rénovation de leurs logements et donc, de mettre en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG) « précarité énergétique, remise aux normes et autonomie »

Le suivi-animation du Programme d'Intérêt Général a été engagé avec le bureau d'études Citémétrie (convention signée le 18 avril 2023) pour une durée de 5 ans (2023-2027). La Communauté de Communes co-finance cette opération avec l'Anah. Cette dernière contribue à hauteur de 35 %.

Les objectifs quantitatifs de rénovation sont estimés à 640 dossiers sur 4 ans.

En termes de visibilité sur le territoire, la CCPM a créé un guichet unique intégrant les missions du PIG et celles de l'espace Conseil France Rénov' (ex EIE), afin de proposer aux usagers une cohérence dans les aides locales apportées.

Présentation du bilan PIG 2024 :



Présentation du bilan PNR 2024 :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20251208-D-145_2025-DE



ACTES	OBJECTIFS	REALISATIONS	TAUX
Information de premier niveau (A1)	394	334	86%
Conseils personnalisés (A2)	373	368	99%
A2 COPRO	10	6	60%
A1 COPRO	0	4	-
A3	0	2	-
Accompagnement phase amont des travaux (A4)	46	33	70%
A4 copro	4	0	0%
A4bis	0	1	-
B1	4	0	0%
B2	1	0	0%

Le conseiller a réalisé 749 actes sur la CCPM en 2024.

- Convention de pacte territorial -France Rénov' (PIG) Pays de Montereau

En mars 2024, l'Anah a adopté une délibération relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' (PIG), visant à structurer le service public de la rénovation de l'habitat autour d'une offre de service unifiée.

Dans ce cadre, le conseil communautaire de la CCPM a adopté, lors de sa séance du 9 décembre 2024, la délibération actant la contractualisation du Pacte territorial France Rénov' 2025-2027.

Ce Pacte territorial a pour objectif de regrouper, dans une convention unique, l'ensemble des actions locales relevant du service public de la rénovation de l'habitat, couvrant toutes les thématiques portées par l'Anah. Il s'appliquera à l'ensemble des 21 communes de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) et se décline en trois volets :

- Volet « Dynamique territoriale » (obligatoire) : il comprend les missions relevant du Pôle national de rénovation (PNR), notamment la mobilisation des ménages et des professionnels, avec un ciblage des publics prioritaires ;
- Volet « Information, conseil et orientation » (obligatoire) : il prévoit un accueil téléphonique et physique offrant un premier niveau d'information aux particuliers ;
- Volet « Accompagnement » (facultatif) : il correspond aux missions assurées habituellement par les PIG et les OPAH, et concerne uniquement les projets de rénovation globale.

Cependant, en raison de l'existence du PIG "Précarité énergétique, remise aux normes et autonomie", déjà en cours et actif jusqu'en 2027, le Pacte territorial n'intègre pas le troisième volet (accompagnement), déjà pris en charge par ce programme.

- Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : CIA

En application de la loi ELAN du 23 novembre 2018, tous les EPCI disposant de la compétence Habitat sont tenus de mettre en place une gouvernance intercommunale des attributions de logements sociaux.

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) vise à instaurer des règles permettant de rééquilibrer l'occupation sociale du parc locatif à l'échelle intercommunale et à définir une politique partagée des attributions de logements sociaux.

La Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) a mis en place sa première CIL en 2018. Dans ce cadre, elle est tenue d'élaborer et de mettre en œuvre deux documents-cadres essentiels : la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID), qui fixent les orientations stratégiques en matière de gestion de la demande, d'information des demandeurs et d'attributions, dans une logique de coordination territoriale et d'équité.

La CIA a donc été envoyée en préfecture pour avis le 14 décembre 2020, et a reçu un avis positif du Préfet en date du 1er juin 2021. Le document a ainsi pu être adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire de la CCPM le 28 juin 2021. La CIA a été signée par l'ensemble des partenaires associés en mars 2023, après les délais d'instruction des services de la Préfecture. En février 2024, le PPGDID ainsi que le dispositif de cotation ont été présentés au conseil communautaire.

- ADIL

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20251208-D_145_2025-DE

Le 24 novembre 2023, la CCPM a conclu une convention avec l'ADIL 77, assortie d'une clause de reconduction tacite. L'ADIL 77 développe l'information, notamment préventive et offre à tous les habitants du territoire (locataires du parc privé ou du secteur social, propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants, occupants à titre gratuit ou personnes hébergées) une information sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux en matière de logement. Cette information personnalisée, gratuite et neutre est délivrée soit par téléphone, dans le cadre d'un entretien, ou encore par réponse écrite. Une permanence sera effectuée, par un juriste de l'ADIL, sur la fréquence suivante : le 2^{ème} mardi du mois, sur rendez-vous de 9h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00, au Point d'Accès au Droit situé au 4 rue Jules Ferry à Montereau-Fault-Yonne.

En 2024, 248 consultations ont été assurées sur le territoire de la CCPM, dont 10 à caractère multithématique. La majorité de ces consultations ont été réalisées par téléphone, avec 151 entretiens, dont 98 sans rendez-vous. Les habitants de Montereau Fault Yonne figurent parmi les usagers les plus nombreux à solliciter l'ADIL.

➤ Transition énergétique

- Aides financières ISOL'TOIT

Lors de la séance du 5 octobre 2015, le conseil communautaire a délibéré en faveur de l'adoption du règlement relatif à l'aide financière ISOL'TOIT, visant à faciliter la réalisation de travaux d'isolation et de rénovation de toiture.

Cependant, le dispositif a rencontré des difficultés à monter en puissance, notamment en raison de la forte concurrence des offres d'isolation des combles perdus à 1 €. Pour y remédier, les élus communautaires ont décidé, à compter du 1^{er} janvier 2020, d'élargir les conditions d'éligibilité en supprimant le critère de plafond de ressources.

Dans le même temps, deux nouvelles aides ont été mises en place :

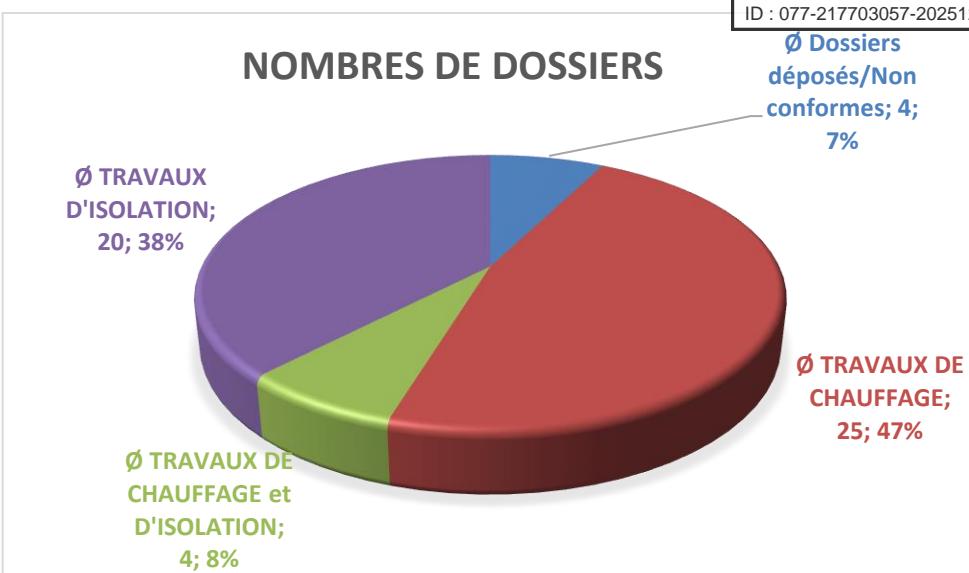
- La première est destinée à favoriser la sortie du fioul au profit du gaz ou de la biomasse. La nouvelle chaudière devra être à très haute performance énergétique.
- La seconde vise à améliorer la qualité de l'air par l'acquisition ou le remplacement d'un équipement individuel de chauffage biomasse (poêle ou insert très performant).

Une modification du règlement est intervenue en 2024 vu la délibération n° 2022/12/12.

Pour cette année, un montant de 34 866,00 € a été mobilisé.

Demande d'aide aux travaux Isol'Toit	Montant des aides	Nombres de dossiers
Dossiers déposés/Non conformes	€	4
TRAVAUX DE CHAUFFAGE	20 071 €	25
TRAVAUX DE CHAUFFAGE et D'ISOLATION	3 778 €	4
TRAVAUX D'ISOLATION	11 017 €	20
TOTAL	34 866 €	53

NOMBRES DE DOSSIERS



- SARE**

Par délibération en date du 5 octobre 2020, le conseil communautaire a approuvé la signature de la convention relative au Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) avec le Département. Ce programme, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, permet de cofinancer à hauteur de 50 % les activités relevant de l'Espace Conseil France Rénov' (anciennement EIE). Lors de la séance du 7 octobre 2024, le conseil communautaire a adopté une nouvelle délibération portant sur l'actualisation de la convention partenariale entre la CCPM et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR). Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du programme SARE, initialement prévu pour la période 2021-2023 et prolongé jusqu'en 2024.

Bilan SARE 2024 :

Activités réalisées entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2024

Les actions menées ont permis d'atteindre ou de dépasser plusieurs objectifs fixés pour le trimestre, notamment dans le cadre de l'obtention des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) qui contribuent au financement du service.

Résultats chiffrés :

- **116** informations de premier niveau délivrées
- **98** conseils personnalisés apportés aux ménages
- **93** accompagnements avant travaux auprès des ménages
- **95** conseils personnalisés aux copropriétés
- **3** accompagnements avant travaux en copropriété
- **1** balade thermique organisée
- **1** retour d'expérience recensé
- **15** participants à la réunion publique de Diant

Taux de réalisation des objectifs :

- Informations de premier niveau : **118 %**
- Conseils personnalisés : **102 %**
- Accompagnements avant travaux : **75 %**

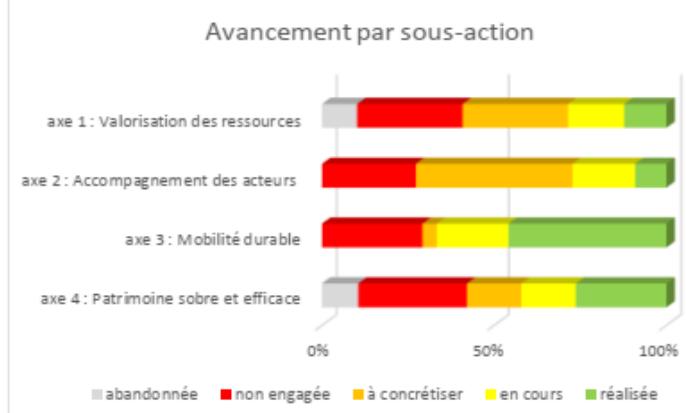
Depuis le 1^{er} janvier 2024, les projets de rénovation ambitieux nécessitent l'intervention d'un **Accompagnateur Rénov'** agréé. Le **Parc Naturel Régional du Gâtinais français**, partenaire de la CCPM, est certifié RGE pour cette mission. L'accompagnement comprend :

- **Phase 1** : Diagnostic de l'état initial du logement et aide à l'interprétation de l'audit énergétique
- **Phase 2** : Élaboration du projet de travaux, montage du plan de financement et accompagnement aux démarches administratives

➤ Transition écologique

L'année 2024 a été largement consacrée dans un premier temps à la rédaction du bilan ~~intermédiaire du Plan Climat Air Energie Territorial~~, dont un premier diagnostic avait été présenté lors du comité de pilotage de décembre 2023. Le bilan a été adopté lors du conseil communautaire du 9 décembre 2024.

- Sur les 32 actions inscrites, 26 sont engagées ou en cours de réalisation, tandis que deux sont déjà réalisées, 3 n'ont pas commencé et 1 a été abandonnée. Ce taux d'engagement correspond à 72 des 103 actions concrètes prévues dans la programmation.
- Les émissions de gaz à effet de serre se stabilisent autour des 300 000 T eq.co2 pour une consommation d'énergie de 1500 GWH, dont la part des renouvelables progresse pour atteindre les 7%. Quant à la qualité de l'air, la teneur en polluants atmosphériques continue à diminuer et reste largement inférieure aux normes réglementaires.
- Les actions entreprises sont généralement celles qui étaient déjà inscrites dans le projet de territoire et disposaient d'une ingénierie interne. Les projets relevant d'idées nouvelles sans portage politique antérieur n'ont pas été mises en œuvre au moment du bilan. Cela souligne la nécessité d'aligner la planification territoriale avec les enjeux environnementaux et l'organisation interne des services.



L'élaboration de ce bilan s'est faite concomitamment à la mise en œuvre du contrat d'objectif territorial, signé avec l'ADEME en mars 2023. Suite au diagnostic, différents ateliers participatifs ont été réalisés avec les élus communautaires et les référents PCAET des communes pour définir les grands enjeux, et ainsi affiner un plan d'action opérationnel pouvant être engagé d'ici à la fin du premier contrat en 2027.

La mise en œuvre de la loi pour l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) s'est poursuivie sur l'année 2024 avec l'accompagnement de communes sur la concertation avec les habitants et l'adoption des délibérations afférentes.

En ce qui concerne la planification des itinéraires cyclables, différentes actions ont été réalisées en 2024 :

- Organisation d'un comité de pilotage le 1^{er} mars 2024, pour faire le point sur l'avancée des travaux depuis l'adoption du schéma directeur cyclable en 2021.
- Rédaction et publication d'un guide du vélo de 16 pages.
- Présentation du schéma directeur du stationnement cyclable aux élus pour finaliser les implantations, définir un plan de financement et acter la programmation des investissements dédiés en 2025.
- Travail sur la réalisation de l'itinéraire Laval Barbusse pour obtenir la maîtrise foncière, rechercher des financements auprès de l'Etat (Fonds Mobilité Active) et accompagner le bureau d'études sur la réalisation de l'étude AVP.
- Réalisation d'une étude sur la faisabilité de traversées cyclables de la Seine et de l'Yonne à travers plusieurs hypothèses : passerelle au niveau de la rue des Dames, élargissement du Pont d'Yonne et du Pont de Seine, élargissement du Pont Saint Martin.
- Sensibilisation des communes à l'intérêt des plans de circulation et du passage en zone 30 intégrale, à travers la réalisation de supports dédiés.
- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable à travers l'analyse des besoins en acquisition foncière et analyse des différentes hypothèses, des itinéraires alternatifs, et rencontre des maires concernés.

Les 18 communes (sur 21) suivantes bénéficient d'un accompagnement différencié par le service ADS :

- Barbey
- Blennes
- Cannes-Ecluse
- Chevry-en-Sereine
- Courcelles en Bassée
- Diant
- Forges
- La Brosse-Montceaux
- La Grande Paroisse
- Laval en Brie
- Marolles sur Seine
- Misy sur Yonne
- Montmachoux
- Noisy-Rudignon
- Saint-Germain Laval
- Thoury-Ferrottes
- Varennes sur Seine
- Voulx

Les communes membres du service mutualisé ont choisi, selon les modalités des conventions signées avec la CCPM, de déléguer l'instruction de tout ou partie des actes relatifs à l'occupation du sol selon le tableau suivant :

Commune	Permis de construire	Permis d'Aménager	Permis de démolir	Déclaration Préalable (tous types)	Certificat d'Urbanisme Opérationnel
Barbey	X	X			X
Blennes	X	X	X	X	X
Cannes-Ecluse	X	X			
Chevry en Sereine	X	X	X	X	X
Courcelles-en-Bassée	X	X	X	X	X
Diant	X	X	X	X	X
Forges	X	X	X	X	X
La Brosse Montceaux	X	X	X	X	X
La Grande Paroisse	X	X			
Laval en Brie	X	X	X	X	X
Marolles sur seine	X	X			
Misy sur Yonne	X	X	X	X (sauf les DP clôtures)	X
Montmachoux	X	X	X	X	X
Noisy-Rudignon	X	X	X	X	X
Saint-Germain Laval	X	X	X	DP divisions foncières	X
Thoury-Ferrottes	X	X	X	X	X
Varennes sur Seine	X	X	X	DP divisions foncières	X
Voulx	X	X	X	X	X

Ce service mis à disposition des communes consiste en 3 grandes missions :

- **Instruction des autorisations d'urbanisme** : certificat d'urbanisme opérationnels, déclaration préalable, permis de construire (et modifcatifs), permis d'aménager (et modifcatifs), permis de démolir ;
- **Conseils aux élus, agents et porteurs de projets** (administrés, promoteurs, constructeurs, par le biais d'une permanence sur rendez-vous du lundi au vendredi) ;
- **Accompagnement réglementaire des communes** (Suivi de leurs documents d'urbanisme, suivi de chantiers, conformités, contentieux, etc...).

Les coûts à l'acte en vigueur en 2024 sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



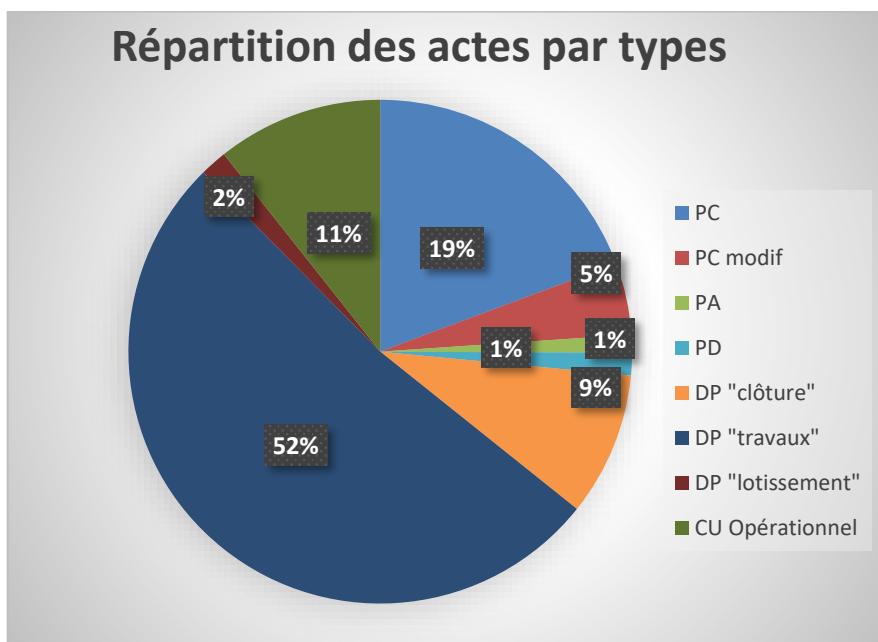
ID : 077-217703057-20251208-D_145_2025-DE

Actes	Pondération	Coût unitaire d'instruction pour 2024
Certificat d'urbanisme « opérationnel »	0,4	164,00 €
Déclaration préalable « clôture »	0,3	123,00 €
Déclaration préalable « travaux »	0,8	328,00 €
Déclaration préalable « lotissement »	1	410,00 €
Permis de construire y/c modificatif	1	410,00 €
Permis d'aménager y/c modificatif	1,2	492,00 €
Permis de démolir	0,8	328,00 €

Pour l'année 2024, il y a eu 347 actes instruits, contre 344 actes instruits en 2023.

Une stabilité des autorisations avec une diminution des permis de construire sur la totalité des villes de 33 % et une augmentation des demandes de travaux de 22 %.

La répartition par actes et autorisations d'urbanisme



- Les permis (PC, PCM, PA, PAM et PD) représentent 27 % des actes et autorisations
- Les déclarations préalables représentent quant à elles 63 % des actes et autorisations
- Les CU Opérationnels représentent 10 % des actes et autorisations.

Les 3 autres communes de la CCPM, non signataires de cette convention, sont autonomes en matière d'instruction, à savoir : Esmans, Montereau-Fault-Yonne, Salins.

- **Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**

Au titre de ses compétences, la CCPM est associée par les communes du territoire compétentes en matière d'urbanisme, aux procédures d'élaboration, révision ou modification de leur document d'urbanisme.

Les communes de Voulx et de Misy sur Yonne, ont lancé une procédure (participation de la CCPM à une restitution), mais les PLU(s) n'ont pas encore été finalisés.

➤ **Système d'Informations Géographiques**

En 2024, le service a poursuivi la migration de toutes les données vers une nouvelle plateforme, afin d'optimiser un système ayant atteint ses limites techniques et de rationaliser la gestion et la maintenance. Ce travail, réalisé en collaboration entre TNS et le prestataire ESRI, a été finalisé le 1er juin 2024, après avoir surmonté plusieurs difficultés de paramétrage.

- Camping des Marcassins

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 077-217703057-20251208-D_145_2025-DE

Signature d'un bail emphytéotique avec la société Mobel en date du 7 mai 2024 (délibération du 30 janvier 2024), pour l'installation de 35 HLL en vue de l'accueil des salariés des J.O. 2024, qui devait être suivi de 65 hébergements supplémentaires. Projet non abouti.

Acquisition du pavillon des Marcassins (délibération du 26 février 2024).

Démarches engagées de reprise du bail par la Communauté de Communes du Pays de Montereau en décembre 2024.

- Hôtel

Vente parcelle rue des Prés Rebours – projet hôtel (délibération du 26 février 2024) signature promesse de vente le 6 juin 2024.

Etude sol (hydrogéologique) sur la parcelle effectuée par SB Consultant pour confirmer la faisabilité du projet.

- Fluvial

Réalisation d'une étude fluviale par Seine-et-Marne Attractivité, sur le Sud Seine-et-Marne. Prise en compte des cours d'eau (Seine, Yonne, Loing) et de ses bords.

- 2^e édition de Rendez-vous en Terres Inconnues

Changement de lieu, puisqu'il a été organisé dans la Ferme du château de Cannes-Ecluse.

La journée a eu pour thématique le monde agricole avec la présence d'agriculteurs locaux, de stands dédiés à l'artisanat et de nombreuses animations (escape game à thématique, jeux en bois, ambiance musicale...).

Un grand marché autour des produits du terroir et des artisans ont pris également place au cœur de l'évènement, ainsi qu'un espace restauration.

1500 visiteurs sont venus apprécier cette journée, et 50 artisans y ont participé.



- Randonnée vélo du patrimoine

Randonnée vélo organisée afin de découvrir le territoire et sensibiliser à la pratique du vélo.

Départ et arrivée à Blennes, en passant par Diant, Voulx et Thoury Ferrottes.



- **Semaine des fromages du Pays de Montereau**

La Communauté de Communes accompagne la création d'une unité de transformation de produits laitiers depuis 2016. Courant 2017, Messieurs Omar AHJOUR gérant, et Ottman BEYROUK cogérant de la Ferme de Sigy, se sont positionnés comme investisseurs et exploitants de l'unité de transformation de produits laitiers.

La fromagerie a créé 3 fromages pour le Pays de Montereau :

- La tomme de Forges
- La tomme du Pays de Montereau
- Le Petit St Germain

Les labels et l'identité visuelle de chaque fromage ont été déposé à l'INPI :



La semaine du Brie de Montereau a donc laissé la place à la semaine des fromages du Pays de Montereau. L'opération de promotion des différents fromages proposés par la CCPM a été réalisée du 21 novembre au 1^{er} décembre 2024, auprès des restaurateurs et autres établissements partenaires du territoire.

- **1^{re} édition du Grand marché de Noël**

Le marché de Noël organisé à la ferme du château de Cannes-Ecluse a réuni 5000 visiteurs et 40 artisans ont pu exposer à l'abri des intempéries.

La grande mobilisation des agents de la CCPM a contribué à la réussite de ce week-end, ainsi qu'un soutien logistique de la CCMSL et de la ville de Cannes-Ecluse.



2. EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT – GEMAPI - DSP

➤ Budget Primitif 2024 : Eau Potable

Le budget primitif de l'eau potable a été voté en 2024 de la manière suivante :

- Investissement : 8 313 201,45 €
- Fonctionnement : 2 858 866,97 €
- Soit un budget total de : 11 172 068,42 €

Les travaux de la deuxième tranche permettant la mise en service de la nouvelle ressource Port aux Oies à Cannes Ecluse, ont démarré en fin d'année, avec la pose d'une canalisation de renouvellement en fonte, entre le giratoire RD 606 et le réservoir d'eau, route de Montmachoux à Esmans, le long de la RD124.



Les travaux de la nouvelle ressource des Prés Hauts à Marolles sur Seine, en complément des forages existants de Barbey et Gravelotte, ont été retardés du fait de la recherche par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de 7 familles supplémentaires de molécules dans leur programme de contrôle, notamment le chlorothalonil, un fongicide interdit en France depuis 2020. Ces nouvelles obligations sur la qualité de l'eau ont amené la communauté de communes à lancer des études complémentaires pour caractériser la présence de ces molécules sur ces nouveaux forages. En fonction des résultats, il conviendra d'étudier la faisabilité de création d'une nouvelle usine de traitement sur le site de Gravelotte, l'actuelle, située à Surville, ne sera pas suffisante. Dans le même contexte, le maintien de la ressource Marolles 1, la Brosse Boutillier est compromis.

Les travaux de mise hors crue des captages de Gravelotte alimentant les communes de Montereau et La Grande Paroisse, se sont achevés.

Les actions pour la protection de la ressource se sont poursuivies avec des réunions de sensibilisation auprès des industriels. L'objectif est de réaliser des diagnostics individuels, sur la base du volontariat, sur les pratiques avec la mise en place de plans d'actions. Deux entreprises sur 68 recensées dans la zone prioritaire d'actions se sont manifestées en 2024, pour un accompagnement permettant une diminution des rejets de polluants.

La même démarche a été engagée auprès des agriculteurs, avec l'organisation de demi-journées techniques sur la réduction des intrants. En exemple, une première matinée a été l'occasion de démontrer sur une parcelle de blé, le fonctionnement d'une écimeuse récolteuse. Cet outil fauche la partie sommitale des adventices et récolte leurs graines avant qu'elles ne tombent au sol, limitant ainsi leur prolifération. L'utilisation de cette machine a un intérêt sur la préservation de la qualité de la ressource en eau en réduisant le recours aux herbicides et en réduisant le risque de résistance à ces derniers.

Les deux châteaux d'eau, route de Montmachoux à Esmans et rue des Percherons à Voulx ont été réhabilités. L'étanchéité de la cuve n° 3 de l'usine Saint Martin à Surville a démarré et les études de rénovation du château d'eau de Surville sont en cours, avec les études de maintien de la distribution de l'eau pendant les travaux, avec la mise en place de réserves souples nécessitant la neutralisation du parvis. Les études ont également été lancées pour la réhabilitation du château d'eau Bois Jardat sur la commune de Voulx.



Le diagnostic réseau des communes de Varennes sur Seine, Cannes Ecluse, Esmans, Montereau et Noisy Rudignon a été lancé. L'objectif de cette étude est de définir un programme d'actions de lutte contre les fuites. Un bureau d'études a été choisi afin de mener celui de la commune de La Brosse Montceaux.

Suite au diagnostic réseau sur les communes de Montereau et La Grande Paroisse, les études ont été lancées pour la création de quatre chambres, stabilisateurs de pression et le remplacement de la canalisation d'eau potable rue Etienne Thibault. De même, les investigations ont été lancées pour le remplacement de la conduite AEP rue Pasteur et Chemin des Foulons à Voulx.

La modélisation hydraulique des réseaux pour les communes de Courcelles en Bassée, Forges, La Brosse Montceaux, Laval en Brie, Saint Germain Laval et Salins a été réalisée, ce qui permet de comprendre l'influence des différents paramètres sur le fonctionnement du réseau et d'analyser son comportement à partir de modifications structurelles ou fonctionnelles. En effet, la complexité des réseaux (réseaux maillés, nombreux ouvrages de stockage et de surpression...) nécessite de disposer d'outils adaptés permettant de simuler son fonctionnement actuel et les réactions d'un tel réseau aux modifications éventuelles qu'il pourrait subir (extension d'un quartier, mise hors service d'un ouvrage...). De plus, un tel outil permet d'optimiser la politique d'investissement à réaliser (à court, moyen ou long terme) afin d'assurer à tout moment les besoins qualitatifs et quantitatifs.

La commission a pu débattre sur la réforme des redevances eau et assainissement perçues par l'Agence de l'Eau à compter du 1^{er} janvier 2025 avec la suppression de deux redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » et la création de trois nouvelles redevances :

- Consommation d'eau potable
- Performance des réseaux d'eau potable
- Performance des systèmes d'assainissement collectif

La CCPM sera assujettie aux redevances performances, qui devront ensuite être reversées à l'agence de l'eau. Il en résulte que ces redevances seront répercutées sur la facture d'eau sous la forme d'un supplément de prix au m³ d'eau vendue/assainie, appelé également contre-valeur, perçu auprès des abonnés domestiques et industriels. Ce supplément correspond aux montants des redevances estimés par la collectivité divisés par les volumes d'eau vendus/assainis facturés aux usagers. Ainsi, une délibération a été prise pour fixer les montants. Il est précisé que les redevances performance feront l'objet d'une modulation calculée chaque année en fonction de l'atteinte de critères techniques variant entre 0,2 pour l'eau potable et 0,3 pour l'assainissement pour un système le plus performant et 1 pour un système le moins performant. Pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé à 0,2 pour le système d'eau potable et à 0,3 pour le système d'assainissement.

➤ [Budget Primitif 2024 : Assainissement](#)

Le budget primitif de l'assainissement a été voté en 2024 de la manière suivante :

- Investissement : 9 196 875,59 €
- Fonctionnement : 4 095 405,55 €
- Soit un budget total de : 13 292 281,14 €

Les études pour la reconstruction de la station d'épuration de Noisy Rudignon se sont poursuivies avec le dépôt du dossier Loi sur l'eau auprès des services de la Police de l'Eau. Après instruction, le dossier de consultation des entreprises a pu être finalisé. Pour ce secteur, les études portent également sur la déconnexion des surfaces actives permettant de limiter les apports d'eaux claires à la station d'épuration. Les réseaux non étanches feront l'objet d'une réhabilitation, soit par un remplacement complet, soit par une technique de chemisage. Le montant de ces travaux s'élève à 2,6 millions d'€ HT.

Le dossier Loi sur l'Eau concernant la reconstruction de la station d'épuration de Marolles sur Seine a été instruit en fin d'année par les services de l'Etat, permettant ainsi le lancement de la consultation des entreprises. Le montant de ces travaux s'élève à 2,7 millions d'€ HT.



Les études pour la reconstruction de la station d'épuration de La Brosse Montceaux se poursuivent, avec le dépôt du dossier de mise en conformité

Pour répondre aux problématiques des eaux claires parasites et des débordements du réseau route de la Grande Paroisse à Montereau, le réseau d'assainissement a été réhabilité par la pose de manchettes.

➤ [Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif](#)

Les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2023 ont été présentés aux membres de la Commission par les délégataires.

➤ [GEMAPI](#)

L'étude de recensement et analyse des ouvrages présents sur le territoire de la Communauté de Communes a été présentée aux membres de la Commission. Aucun système d'endiguement n'a été identifié sur le territoire, car les ouvrages identifiés pouvant s'y appartenir ne protègent pas le seuil minimum de 30 personnes. Toutefois, six ouvrages peuvent exercer des contraintes latérales sur les cours d'eau. Il convient alors de mener une réflexion sur chaque ouvrage, pour potentiellement les supprimer, leur présence n'étant plus pertinente aujourd'hui.

Deux rus ont été intégrés à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) : le ru du Bateau à Montereau (en partie) et le ru des Prés Hauts à Barbey. Les travaux d'entretien ont été réalisés sur le ru d'Esmans, les vidanges de Pincevent, du Bréau, des Vignes, du Marais d'Air et du Volstin, sur la commune de Varennes sur Seine.

Enfin l'élaboration d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour porter une étude est en cours d'élaboration pour la restauration du plan d'eau des Préaux à Marolles en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (ENS) d'île de France et l'embouteilleur de Coca Cola France. L'objectif est de restaurer les berges pour adoucir les pentes, rendre le site plus accueillant pour la faune et créer des plans d'eau distincts.

➤ [Délégation du Service Public](#)

- **Eau potable :**

La Communauté de Communes fournit l'eau potable à la commune de Vinneuf, par convention en date du 14 décembre 2020, qui précise les modalités techniques et financières de la vente d'eau entre les deux collectivités. A compter du 1er janvier 2024, la commune de Vinneuf a transféré sa compétence eau potable au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord-Est (SMAEP), qui se substitue à la commune dans ses droits et ses obligations.

Un avenant à la convention de vente d'eau portant le transfert de celle-ci au SMAEP a donc été établi.

- **Crématorium :**

Le rapport annuel du délégataire 2023 a été approuvé en 2024. La Communauté de Communes du Pays de Montereau a confié la construction et l'exploitation du Crématorium du Pays de Montereau situé à Marolles-sur-Seine à la Société des Crématoriums de France, par un contrat de Concession de Service Public à compter du 16 septembre 2021, pour une durée initiale de trente ans, soit jusqu'au 15 septembre 2051. La durée a été prolongée de deux ans par un avenant n°2 en date du 12 juillet 2023. Le terme de la concession est ainsi fixé au 15 septembre 2053. En contrepartie, les tarifs n'ont pas été indexés en 2023.

Le crématorium du Pays de Montereau a été mis en service le 13 septembre 2023, soit 4 mois d'activité, allant de septembre à décembre 2023. Sur cette période, 246 crémations ont été réalisées dont 271 crémations estampillées :

Nombre de crémations et autres prestations	2023
Crémations adultes	246
Crémation après inhumation supérieure à 5 ans	1
Crémation enfant jusqu'à 13 ans	7
Dispersion des cendres	17
Total des crémations estampillées	271
Utilisation de la salle de cérémonie avec mise à disposition d'un maître de cérémonies	233
Utilisation de la salle de convivialité	18

3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20251208-D_145_2025-DE



La Direction des Services Techniques (DST) est une direction de projets de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM), qui intervient au titre de la compétence « **voirie d'intérêt communautaire** » sur le territoire de l'intercommunalité et pour le compte de ses 21 communes membres.

Tel que prévu par les statuts en vigueur de la CCPM, modifiés par Arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/N°24 du 28 avril 2020, la compétence optionnelle « **voirie d'intérêt communautaire** » consiste d'abord en la création, l'aménagement et l'entretien à titre conservatoire :

- des voies et dépendances classées dans le domaine public des communes membres et ouvertes à la circulation des véhicules motorisés ;
- des voies vertes telles que définies par l'article R110-2 du code de la route : route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers ;
- des emplacements de stationnement sur la chaussée, accessibles librement, ouverts, gratuits et classés dans le domaine public des communes membres ;
- des aires de stationnement gratuites, accessibles librement et situées hors de la voie publique mais immédiatement desservie par elle, aménagées par un traitement de surface à l'exclusion de toute construction en souterrain ou en élévation d'une part, et de toute obligation d'aménagement de places de stationnement liée à la construction ou l'extension d'un équipement public d'autre part.

On entend par dépendances desdites voiries, les équipements suivants :

- la chaussée ;
- les trottoirs, bordures, caniveaux ;
- les accotements ;
- les talus, les parapets, murs de soutènement et ouvrages d'art, dès lors qu'ils sont nécessaires au soutien ou à la protection de la chaussée ;
- les dispositifs de signalisation horizontale et verticale (y compris le panneau d'entrée de ville) ;
- les glissières de sécurité ;
- les pistes cyclables ;
- les potelets et barrières nécessaires à la mise en accessibilité des arrêts de bus, passages piétons et carrefours.

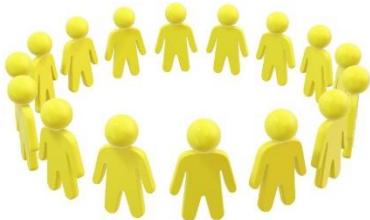
La Direction des services techniques intervient également en matière de :

- Gestion bâimentaire ;
- Gestion technique de l'évènementiel ;
- Gestion de la flotte automobile.

BILAN 2024

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

CHIFFRES CLÉS



gestion et entretien de 350 kilomètres de voiries (trottoirs et pistes cyclables)

16 ETP composent la DST (50% régie)



réalisation de 550 interventions/an en régie pour le compte des 21 communes



mesure tous les 2 ans de 353 bornes incendies



réalisation de 96 300 m² de peintures (dont 80% en régie)



gestion de 6 000 m² de bâtiments



entretien de 1,5 ha d'espaces verts

gestion d'une flotte automobile de 16 véhicules



3.1. L'ORGANISATION HUMAINE DES SERVICES TECHNIQUES

Pour mettre en œuvre la compétence voirie de la CCPM, et décliner les projets décidés par les assemblées délibérantes, la DST est composée de 16 agents dont 8 agents de voirie au sein de l'équipe régie.

➤ **Une organisation en pôles**

Afin de bénéficier d'une organisation efficiente, la DST se décline en 5 pôles :

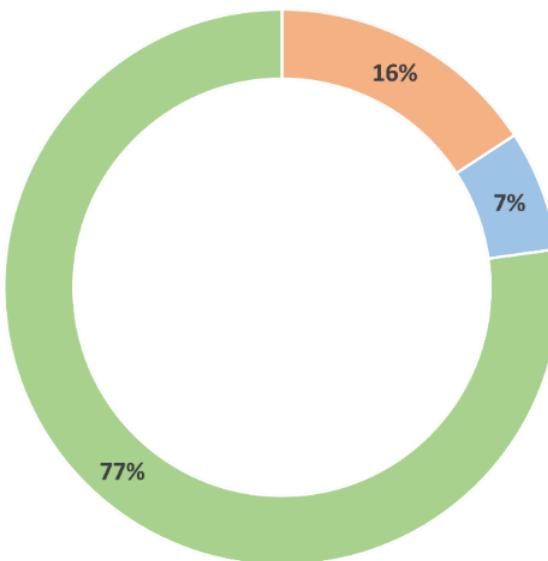
- la **direction** est composée d'un Directeur et de son adjoint dont les rôles sont d'assurer l'encadrement de l'équipe, le suivi des dossiers et d'en assurer le reporting auprès de la Direction Générale et des élus (2 ETP) ;
- le **bureau d'études** est en charge de la réalisation des plans techniques des projets de voirie et des chiffrages associés en vue de la mise en œuvre préparatoire à la réalisations des chantiers (2 ETP) ;
- la **cellule travaux** assure le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des chantiers en matière de qualité et de délais, réalisés par les titulaires des marchés publics (2 ETP) ;
- le **secrétariat** œuvre au bon déroulement des actions du service, tant par la planification des réunions, que par le suivi administratif des actions techniques nécessaires à la bonne réalisation des projets (2 ETP) ;
- la **régie** assure la réalisation des opérations de voiries, en matière de mise en sécurité, de signalisation horizontale et verticale et de soutien logistique aux évènements externes et internes (8 ETP).

3.2. LE BILAN DES REALISATIONS DES OPERATIONS DE VOIRIE 2024

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle discutée avec les élus des communes membres, les vice-présidents intercommunaux en charge de la voirie et les services techniques, **57 opérations de voiries étaient programmées pour une réalisation en 2024.**

A fin d'année 2024, le bilan des réalisations des opérations de voirie est le suivant :

- 77% des opérations programmées réalisées (43) ;
- 16% des opérations en cours de planification pour une réalisation au cours du 1^{er} trimestre 2025 (9) ;
- 7% des opérations en cours de finalisation d'études pour une réalisation au cours du 1^{er} trimestre 2025 (4).



Synthèse :

Communes	Chantiers réalisés à fin 2024
Blennes	3
Cannes-Ecluse	1
Chevry-en-Sereine	4
Courcelles-en-Bassée	1
Diant	1
Esmans	5
Forges	2
La Brosse-Montceaux	1
La Grande-Paroisse	3
Laval-en-Brie	2
Marolles-sur-Seine	4
Misy-sur-Yonne	1
Montereau-Fault-Yonne	4
Montmachoux	2
Saint-Germain-Laval	2
Salins	2
Thoury-Ferrottes	2
Voulx	3
TOTAL	43

Détail des chantiers réalisés par communes :

Blennes	Rue de la Canne
	Chemin de la Pente
	Rue du Hameau de Maurepas
Cannes-Ecluse	Rue Désirée Thoisson
Chevry-en-Sereine	Rue de Bois des Roches
	Rue de l'Abbaye
	Rue de Ferrottes
	C3 entre RD28 et rue des Plantes
Courcelles-en-Bassée	Rue de Provins
Diant	Rue de l'Eglise
Esmans	Rue d'Enfer
	RD28, haricot
	Rue Brette
	Grande rue / rue d'Enfer
	Terre Doux
Forges	Chemin des Paillards
	Rue de l'Eglise
La Brosse-Montceaux	Rue de la Rangée
La Grande-Paroisse	Rue Clovis Moriot
	Rue des Degrés
	Chemin des Vaches
Laval-en-Brie	Rue de la Fontaine de l'Erable
	Rue Saint-Laurent
Marolles-sur-Seine	Rue Grande
	Place Charles de Gaulle, rue Saint-Georges, Grande rue
	Rue du Bois aux Moines
	Grande rue, rue des Fermes
Misy-sur-Yonne	Rue Haute
Montereau-Fault-Yonne	Rue Pierre de Montereau
	Avenue de Surville
	Rue Bonnevin Carré
	Rue Jean Jaurès (remplacement de canalisations)
Montmachoux	Route de Bichereau
	Rue de la Mardelle
Saint-Germain-Laval	Rue Jean Jaurès
	Rue du Petit Buisson
Salins	RD403, les Tuilleries
	Rue de Monttereau
Thoury-Ferrottes	Rue de Verdun
	Rue du Pont de la Messe
Voulx	Rue du 19 mars 1962
	Rue Grande
	Rue de l'Ile

3.3. LES OPERATIONS REALISEES EN REGIE EN 2024

Les services de régie assurent tout au long de l'année, dans le cadre d'une programmation, les opérations suivantes :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20251208-D_145_2025-DE



- création d'abaisse de bordures (PMR),
- entretien et rénovation des trottoirs (bordures, caniveaux etc.),
- entretien et rénovation des bitumineux (chaussées, trottoirs),
- entretien du mobilier urbain de sécurité (potelets PMR et barrières nécessaires à la mise en accessibilité des arrêts de bus, passages piétons et carrefours),
- mise en sécurité des chaussées et des trottoirs par un rebouchage des nids de poule,
- entretien des infrastructures recevant du pluvial (cunette d'accotement, fossé etc.),
- entretien et rénovation de la signalisation verticale et horizontale,
- travaux d'entretien dans les bâtiments de la CCPM.

➤ **La réfection de voirie**

Les services voirie de la régie interviennent pour la réalisation des réfections de voiries ponctuelles, dans un objectif de mise en sécurité des usagers de la route et des piétons qui empruntent les trottoirs.

Ainsi, en 2024, la régie a réalisé **577 interventions de voirie**, sur les communes membres du territoire de la CCPM, soit une augmentation de 24% par rapport à 2023 (+137), et dont la décomposition est la suivante :

Communes	Nombre d'interventions
Barbey	4
Blennes	11
Cannes-Écluse	35
Chevry-en-Sereine	18
Courcelles-en-Bassée	7
Diant	10
Esmans	34
Forges	18
La Brosse-Montceaux	14
La Grande-Paroisse	31
Laval-en-Brie	13
Marolles-sur-Seine	15
Misy-sur-Yonne	8
Montereau-Fault-Yonne	215
Montmachoux	7
Noisy-Rudignon	8
Saint-Germain-Laval	39
Salins	11
Thoury-Ferrottes	23
Varennes-sur-Seine	42
Voult	14
TOTAL	577

➤ **La signalisation horizontale**

Chaque année, les services de la voirie interviennent pour la **rénovation des marquages routiers**, qui assurent la sécurité des usagers.

De ce fait, les services assurent la réfection :

- des bandes « STOP »,
- des « cédez le passage »,
- des « passages piétons »,
- des stationnements,
- des « dents de requin »,
- des bandes axiales,
- des arrêts de bus.

sur la totalité des communes membres de la CCPM, hors Montereau-Fault-Yonne traitée ID: 077-217703057-20251208-D_145-2025-DE
prestation extérieure (entreprise SIROM jusque fin d'année 2024).

La campagne de peinture pour la réalisation hors Montereau-Fault-Yonne a quant à elle débuté le **27 juin et s'est achevée début novembre, avec un taux d'avancement global de 50 %.**

En effet, les intempéries de la fin d'été, n'ont pas permis de finaliser la campagne de peinture 2024, ce qui ne porte qu'à 50 % le taux de réalisation.

Au cours de la campagne de peinture 2024, les services techniques sont intervenus de la semaine 22 à la semaine 45 et ont consommé **5,5 tonnes de peintures blanches et 1,1 tonnes de peintures jaunes.**



➤ La mesure de débit des PEI

La DECI (défense extérieure contre l'incendie) a pour objectif d'assurer l'alimentation en eau des moyens sapeurs-pompiers dans le cadre de la lutte contre les incendies et englobe l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être utilisés à cette fin.

Tous les deux ans, les services de la régie interviennent pour le compte des communes et dans le cadre d'une convention de mutualisation, en vue de réaliser les mesures de débits des bornes incendies. Après la réalisation des mesures, les résultats sont transmis aux communes qui saisissent les résultats dans une application informatique, mise à disposition par les services du SDIS, appelée « REMOcRA ».

En 2024, les agents de la voirie ont débuté à compter de début novembre la mesure de 353 PEI pour le compte des communes membres. Cette campagne de mesure a pris fin à la mi-décembre.

➤ La contribution technique à l'évènementiel

Les services techniques de la Communauté de Communes du Pays de Montereau participent également aux évènements organisés par la collectivité.

De ce fait, les agents sont mobilisés d'une part, pour la préparation des évènements : installations de matériel, chaises, tables, barnums, électricité, signalisation, et d'autre part, durant la tenue des évènements : comptage, accueil du public, sécurité des usagers et des participants.

3.4. L'INSTRUCTION DES DICT PAR LES SERVICES TECHNIQUES

Au cours de l'année 2024, les services techniques de la CCPM ont instruit **1 472 demandes de DT/DICT.**

En moyenne, **123 demandes mensuelles** sont instruites et se décomposent comme suit :

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	TOTAL
136	128	76	122	122	153	114	118	139	185	75	104	1 472

BILAN DES DICT 2025

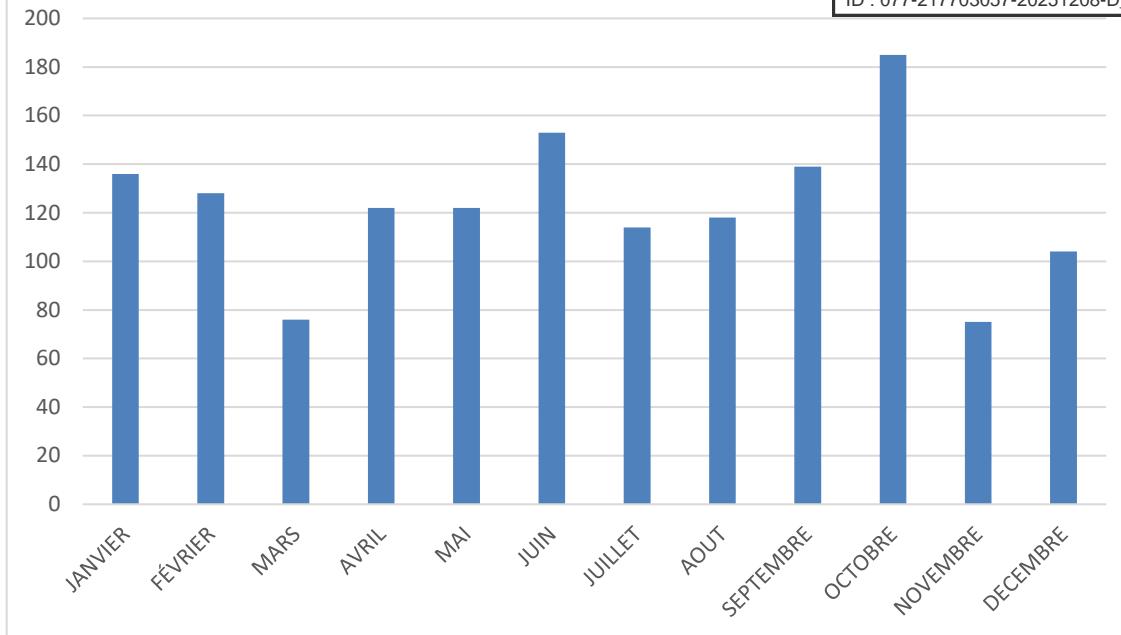
Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20251208-D_145_2025-DE



3.5. LES COMPÉTENCES TRANSVERSES DES SERVICES TECHNIQUES

➤ La gestion des bâtiments communautaires

Dans le cadre de ses compétences la DST de la CCPM assure la gestion et l'exploitation technique des bâtiments suivants, dont elle est propriétaire :

- le siège social de la CCPM, 29 avenue du Général de Gaulle à Montereau-Fault-Yonne ;
- le Centre d’Affaires, 1 rue du Chatelet à Montereau-Fault-Yonne ;
- le Centre Technique Intercommunal (CTI), rue des Argiles Verte à Saint-Germain-Laval ;
- l’annexe du Centre Technique Intercommunal (CTI), rue Pasteur à Voulx ;
- la Ferme de Marolles-sur-Seine,
- la Ferme du Château, rue Désiré Thoison à Cannes-Ecluse.



Conformément aux obligations légales, la DST procède aux travaux d'entretien, de maintenance et procède aux contrôles périodiques suivants :

- installation électrique ;
- installation gaz ;
- chaufferies ;

- traitement de l'air (CTA) ;
- ascenseurs ;
- protection incendie ;
- portes automatiques ;
- défibrillateurs.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 077-217703057-20251208-D_145_2025-DE

➤ Bilan de la lutte contre le frelon asiatique

La CCPM a conventionné avec l'association GDSEA pour favoriser la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, et préserver les abeilles.

En 2024, la CCPM a reçu 97 demandes d'interventions qui se répartissent comme suit :

COMMUNES	Nombre de demandes	Nombre d'interventions	Taux d'interventions
CANNES-ECLUSE	14	11	79%
DIANT	1	0	0%
ESMANS	4	3	75%
LA BROSSE MONTCEAUX	1	0	0%
LA GRANDE-PAROISSE	12	11	92%
LAVAL-EN-BRIE	6	4	67%
MAROLLES-SUR-SEINE	5	5	100%
MISY-SUR-YONNE	4	4	100%
MONTEREAU-FAULT-YONNE	20	10	50%
NOISY-RUDIGNON	1	1	100%
SAINT-GERMIAN-LAVAL	7	3	43%
SALINS	3	2	67%
THOURY-FERROTTES	2	2	100%
VARENNES SUR SEINE	15	11	73%
VOULX	2	1	50%
TOTAL	97	68	70%

III- ANNEXES

COMPTES ADMINISTRATIFS (envoyés par mail ou disponibles au format papier sur demande à melanie.blin@paysdemontereau.fr).